

Dérogation sélection M1

Par **Kmilla**, le **09/09/2020** à **18:30**

Bonjour,

J'ai entendu dire que certaines facultés avaient obtenu une dérogation de la part du Ministère afin de pouvoir continuer à effectuer la sélection en Master 2 et non pas en Master 1 cette année.

Cela voudrait donc dire que si une personne choisit d'effectuer un Master 1 dans l'une de ces facultés ayant obtenu une dérogation, elle fera l'objet d'une sélection seulement en Master 2.

Si quelqu'un connaît le nom de ces facultés, je suis preneuse s'il vous plaît.

Merci d'avance

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **10/09/2020** à **12:44**

Bonjour,

Alors je me trompe peut-être mais, j'avais pour ma part compris que la dérogation visait non pas à maintenir à l'avenir la sélection en M2 à la place de celle en M1, mais, de permettre à certaines filières tendues de maintenir exceptionnellement cette année la sélection en M2 en plus de la sélection en M1.

C'était par exemple le cas à Besançon cette année sur les M1/M2 droits des affaires, Droit du numérique, il y avait une sélection en M1 et en M2 mais à partir de l'an prochain, la sélection sera bien terminée pour le M2.

Pour avoir la liste des filières concernées, c'est ici : [Lien](#)

La cause est à mon sens toute simple, du fait d'une absence de sélection l'an passé les classes de M1 sont "surpeuplées" et il faut donc sélectionner en M2, en plus de sélectionner en M1 maintenant que la sélection y est déplacée.

Par **Ndzana**, le **26/11/2022** à **07:12**

Le Master 1 droit de l'Université de Brest, bénéficie, d'une autorisation du ministère, pour ne pas sélectionner. Plus d'informations, en cliquant, sur le lien ci-dessous :
https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/11/22/l-enseignement-superieur-lance-un-parcoursup-des-masters-outil-de-selection-et-d-optimisation-des-places_6151077_3224.html

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/11/2022** à **07:48**

Bonjour

L'article est payant, donc on ne peut pas le lire en entier.

Si j'ai bien compris à Brest la sélection ne se fait pas niveau L3/M1 mais niveau M1/M2 comme au bon vieux temps.

Pour la filière droit, je trouve que c'est mieux car beaucoup de concours ne sont accessibles qu'avec un M1. Ainsi un L3 qui n'est pas pris en M1 doit doublement se résigner :

- 1) Il n'aura pas de Master
- 2) Il ne pourra pas accéder à de nombreux métiers (avocat, magistrat, notaire)

Par **C9 Stifler**, le **26/11/2022** à **08:57**

Bonjour,

Même s'ils ont supprimé en principe la sélection au niveau M1/M2, il demeure tout de même une sélection de fait. Je prends l'exemple d'un M1 qui s'ouvre sur différents M2, il y aura forcément une sélection qui se fera malgré tout car il n'y aura pas forcément suffisamment de place pour accueillir tous les M1.

Pour Brest, j'ai plutôt l'impression qu'ils ne sélectionnent pas par principe car ils ont soit pas assez de candidat, soit beaucoup de places, soit les deux. Ce qui rend la sélection presque nulle en pratique.